

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AOUT 2007  
PROCES-VERBAL

Présents :

MM. Niset, Jospin, Noël, Poncelet, Hubert, Haulet, De Groote, Nagant, Afano, Herpicum, Manset et Mercken  
Mme Prignon et Elias

Excusés et procurations :

MM. Steffen, Emmanuelidis, Simon, Elias, Dejace, Trepagne et Marchant

Secrétariat :

Sognia Angelozzi

---

Introduction avant l'AG :

Débat sur la représentation de l'EWETA dans les « instances politiques », l'EWETA ne devrait pas avoir des lieux de concertation « officielles » dans les différentes instances politiques ?

Pour ce qui concerne le Ministre de tutelle de notre secteur, la volonté exprimée par le Conseil d'administration est que l'EWETA réitère (puisque l'EWETA avait déjà adressé une demande fin juillet 07) sa volonté de rencontrer le Ministre pour débattre des débats urgents qui préoccupent le secteur, comme le projet de décret sur l'économie sociale, les investissements et les quotas.

---

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 17 avril 2007.

Le PV est approuvé à l'unanimité des membres présents.

---

Budget EWETA 2007 : point de la situation (les annexes vous seront envoyées ultérieurement)

1. si déménagement de l'EWETA
2. suivant prévisions projets européens

Les 2 Fonds (FSEW et le Fonds Maribel social) ont marqué leur accord pour emménager avec l'EWETA dans ses futurs locaux selon une répartition financière 2/3 à charge de l'EWETA et 1/3 à charge des 2 Fonds pour les frais de loyer et de fonctionnement.

Un document comparant les frais actuels avec les frais des nouveaux bureaux est remis aux administrateurs.

Ces nouveaux locaux se situent toujours à Couillet. Il y aura une surface de 315 m<sup>2</sup> contre 100 m<sup>2</sup> actuellement. Il y aura également une salle de réunion permettant ainsi, à certaines occasions, de faire l'économie de quelques locations de salles dans d'autres endroits et économie de frais de déplacement du personnel de l'EWETA également.

Pour la promiscuité avec les 2 Fonds, ceux-ci auront leur indépendance avec une accessibilité autonome aux 2 bureaux (l'un pour le Fonds Maribel, l'autre pour le FSEW) sauf pour la photocopieuse qui fait office également d'imprimante et pour le fax qui eux seront communs.

Pour rappel, cet hébergement des 2 fonds est aussi une alternative aux besoins financiers de l'EWETA.

Les membres du conseil d'administration demandent à ce qu'il y ait un engagement officiel des 2 fonds vis-à-vis du bail que devra signer l'EWETA, bail 3 – 6 – 9 ans. Certains demandent à ce que l'EWETA s'engage pour un bail le plus court possible.

Parallèlement, les membres du conseil d'administration demandent d'examiner les possibilités d'une location-achat plutôt qu'une simple location.

L'inaccessibilité des locaux aux personnes à mobilité réduite rend certains administrateurs hésitants dans leur décision.

Décision du conseil d'administration :

7 votes pour l'emménagement de l'EWETA avec les 2 fonds dans de nouveaux locaux.

5 votes pour un déménagement de l'EWETA sans les 2 fonds et avec examen d'autres propositions de bureaux à louer.

---

Classification de fonctions : suite des travaux

L'instrument de classification est maintenant achevé et il va être présenté, dans un premier temps, au cours de 3 séances d'information qui s'adresseront à toutes les ETA sans limitation de personnes. Dans un second temps, des séances de formation seront mises en place, par efficacité, elles seront limitées à 15 personnes par séance. 4 séances étant prévues au total pour pouvoir former 1 personne par ETA. Ces formations seront à prendre en charge par les ETA

Les administrateurs demandent à prévoir plus de formations afin de leur permettre de former 2 personnes par ETA. L'EWETA envisagera donc avec le formateur choisi d'ajouter des jours de formations au programme.

La date d'application de la classification de fonctions n'a pas encore été déterminée avec les organisations syndicales.

---

ETA et décret cadre sur l'économie sociale : orientation à prendre

Depuis des années, le secteur des ETA est toujours partagé dans le débat entre l'économie sociale et le secteur non marchand.

Aujourd'hui, il y a une volonté au niveau du cabinet Marcourt d'insérer les ETA dans le Ministère de l'Economie et de l'Emploi et plus particulièrement dans l'Economie sociale.

Selon les bruits qui circulent en ce moment, les subsides aux personnes resteraient du ressort de l'awiph et les investissements dépendraient du Ministre Marcourt.

Les avantages que l'on peut y voir à priori si on maintient les subsides en l'état , sont :

1. reconnaissance officielle d'appartenance de notre secteur à l'économie sociale
2. accès aux aides économiques
3. détachement des accords du NM et donc de la barémisation du personnel d'encadrement
4. accès aux chèques formation

Les craintes que nous avons sont :

1. obligation ou pas de changement de statut vers la SFS ?
2. concurrence déloyale par rapport aux entreprises d'insertion (dans le cadre de la SOWECSOM) et par rapport aux entreprises ordinaires
3. l'avenir du cabinet de l'Economie et de l'Emploi avec un représentant MR ?
4. quid du maintien des compétences de l'AWIPH (pour quels subsides ? qui déterminera la perte de rendement ? qui donnera l'agrément aux ETA ? à

L'EWETA est interrogée officiellement par le Ministre Marcourt mais l'EWETA souhaite, avant de donner un avis, consulter de manière très large et recueillir ainsi l'avis de ses membres mais aussi l'avis d'expert comme le professeur Defourny de l'ULg.

Mais dans un premier temps, les administrateurs présents s'accordent pour déclarer que nous sommes d'accord pour répondre que le secteur reste ouvert à toute discussion ou débat.

Après cette phase de 1ère lecture par le gouvernement wallon, il faut noter que le Ministre Marcourt souhaite maintenant consulter tous les secteurs concernés et particulièrement le nôtre car il faut tout de même souligner que le projet de décret a été décidé en l'absence du cabinet Vienne en début juillet 07.

Afin de consulter l'ensemble des ETA membres, il est décidé de tenir une Assemblée Générale extraordinaire le mardi 18 septembre 2007.

---

Dossier investissements : orientation à prendre pour une nouvelle réglementation

Les demandes d'investissements pour l'année 2007 ont été entérinées par le CG AWIPH et ces investissements devraient être entérinés par le Gouvernement wallon, le 6 septembre 2007.

L'EWETA a rencontré l'AWIPH, MM. Caudron, D'Hollander, Baude, Langelet, ??? par rapport à la proposition de l'EWETA d'un changement de la réglementation des subsides investissements en un subside forfaitaire par ETA suivant le nombre de travailleurs.

Par rapport au timing d'abord, l'AWIPH estime qu'une nouvelle réglementation ne pourra pas être appliquée avant 2009.

Pour 2008, l'AWIPH propose de rester sur le système actuel mais est prête à revoir les critères d'attribution socio-économique avec l'EWETA et de réintégrer les subsides équipement dans les subsides investissements à concurrence du budget disponible.

Pour 2009, il y avait des divergences de point de vue entre l'administration et l'inspection mais l'idée d'une pérennisation du budget investissement pour le secteur ETA n'est pas rejetée.

---

Négociations sectorielles : orientation à prendre sur les points restants de l'accord

Pour rappel, l'accord sectoriel 2007-2008 a été signé pour notre secteur mais il reste un point qui n'a pas encore fait l'objet d'un accord, il s'agit de la revendication syndicale émanant des accords du NM, c'est l'octroi de jours de congés supplémentaires avec embauches compensatoires.

Dans la dernière proposition discutée avec les organisations syndicales, les critères d'attribution de congés supplémentaires visait les personnes les plus handicapées ainsi que l'ancienneté.

Certains administrateurs craignent que le critère de l'handicap soit un peu limite au niveau éthique.

On retient comme remarques faites par le conseil d'administration :

1. applicabilité technique de cette mesure
2. impact sur l'octroi du maribel social
3. applicabilité dans les petites ETA
4. applicabilité pour les ETA ayant atteint leur quota car le nouvel emploi devra être subsidié
5. quid pour la gestion par le Fonds de sécurité d'existence déjà existant
6. garantie de pérennisation de cette mesure par le Gvt wallon
7. laisser la possibilité d'associer les jours de congés à des jours de fermeture
8. que se passe-t'il si l'ETA octroie déjà des jours de congés supérieures ?

---

Divers

Aucun divers n'est abordé.

Fait à Couillet, le 6 septembre 2007,

G. NISSET, Président

P. DE GROOTE, Secrétaire

S. ANGELOZZI, Secrétaire permanente

[retour au sommaire des PV](#)